Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_6-DE

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 29 octobre 2026

N° 2026_9_6

Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent de police municipale entre la Commune de la Fare les Oliviers et la Commune d'Alleins

VOTE

28 voix POUR – 1 ABSTENTION de M. CAMPANELLI Richard

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-trois octobre deux mille vingt-six.

Etaient présents :
M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. NERCY Julien, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZE Véronique, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André, M. CAMPANELLI Richard

Absent excusé donnant pouvoir :
M. MARTIN Patrice à M. DI-SAPIO Lionel
M. BARBAROUX Charly à M. AGARD Christophe
Mme VALLET Christine à Mme GARCIA Chantal
M. LAURENT Sébastien à M. SPINELLY Éric
Mme THIERY Sylvie à Mme WECKERLIN Carine
Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane à Mme TRANCHARD Céline
M. NOEL Stéphane à M. MOUZON André

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_6-DE

Approbation d'une convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent de police municipale entre la Commune de la Fare les Oliviers et la Commune d'Alleins

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune d'Alleins a sollicité le concours de la Commune de la Fare les Oliviers afin de bénéficier de la mise à disposition ponctuelle d'un agent de police municipale à l'occasion de sa fête votive, dans le but de renforcer le dispositif de sécurité et d'assurer le bon déroulement des manifestations organisées sur son territoire.
Dans le cadre des relations de coopération et de solidarité entre collectivités territoriales, et afin de favoriser la mutualisation des moyens humains dédiés à la sécurité publique de proximité, la Commune a répondu favorablement à cette demande.

Cette mise à disposition a été consentie pour les périodes suivantes :

- Du dimanche 2 août à 16 h 00 au lundi 3 août 2026 à 02 h 00
- Du lundi 3 août à 19 h 00 au mardi 4 août 2026 à 02 h 00
- Du mardi 4 août à 19 h 00 au mercredi 5 août 2026 à 02 h 00

La Commune d'Alleins remboursera à la Commune l'intégralité des dépenses engagées au titre de cette mise à disposition, comprenant la rémunération de l'agent, les charges sociales correspondantes ainsi que les éventuels frais annexes.

Une convention a été établie afin de définir les modalités d'intervention de l'agent mis à disposition ainsi que les conditions administratives et financières de cette mise à disposition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les articles L.512-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2026-07-165-00013 autorisant la mise en commun des effectifs de la police municipale à l'occasion de la fête votive d'Alleins organisée du 31 juillet au 5 août 2026 ;
Vu la convention de mise à disposition ci-annexée ;

L'exposé de son rapporteur entendu et après avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de Monsieur Didier GUERINET, agent de police municipale titulaire du grade de Brigadier-Chef Principal, entre la Commune de la Fare les Oliviers et la Commune d'Alleins.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300371-20261029-DCM_2026_9_6-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS

Jérôme MARCILIAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA